

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune d'Oullins**

**Métropole de Lyon**

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**PDAU/NUM\_23\_039**

**OBJET** : Création et mise à jour de points d'adresse, 87 à 91 rue du Perron et 110 à 118 rue Charton

**Le Maire d'Oullins,**

Vu l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°SJ20\_426 du 7 juillet 2020 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur David GUILLEMAN, le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire ;

Considérant le permis de construire n° 69149210017 accordé le 31 décembre 2021 portant sur la démolition de 3 immeubles d'habitations, d'1 maison individuelle et d'1 bâtiment à usage professionnel comprenant 25 logements ainsi qu'un local professionnel et la reconstruction de 5 immeubles d'habitations comprenant 81 logements ;

Considérant qu'il relève des compétences du Maire ou de celles d'adjoints délégataires d'attribuer ou de modifier un numéro de voirie à un bâtiment lorsque cette opération est nécessaire ;

Considérant qu'il est nécessaire d'identifier ces cinq nouvelles constructions d'immeubles sur la rue Charton et sur la rue du Perron ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE Premier :**

Les numéros de voirie situés aux niveaux des tènements cadastrés comme suit :  
69149 AO 209, 69149 AO 210, 69149 AO 211 et 69149 AO 212 sont certifiés comme suit :

Allée A : 118 rue Charton ;  
Allée B : 114 rue Charton ;  
Allée C : 110 rue Charton ;  
Allée E : 91 rue du Perron ;  
Allée F : 87 rue du Perron.

## **ARTICLE II :**

Les modifications opérées dans la base d'adresse pour la certification de ces cinq nouvelles constructions d'immeubles sont :

Déplacement des points d'adresses déjà existants :

- 87 et 91 rue du Perron ainsi que 110 et 118 rue Charton

Suppression des points d'adresses :

- 93 et 95 rue du Perron ainsi que 108 rue Charton

Création d'un point d'adresse :

- 114 rue Charton

## **ARTICLE Dernier :**

Ampliations du présent arrêté seront adressées aux services de secours et sécurité : Service départemental-métropolitain d'incendies et de secours ; aux services administratifs : Service du Cadastre de la Métropole de Lyon, Centre des Impôts ; Opérateurs réseaux : ERDF/GRDF, ENEDIS, Eau du Grand Lyon, Véolia, Orange, au service d'acheminement des colis et du courrier : la Poste, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire par :

Transmission en préfecture le : / /

Mise en ligne le : / /

Notifié le :

Pour le Maire,  
Clotilde POUZERGUE et par délégation,  
Le Conseiller délégué,  
Jean-Louis CLAUDE

Fait à Oullins, le 3 novembre 2023.

**Pour le Maire,  
Clotilde POUZERGUE et par délégation,  
le Conseiller délégué,**

**Jean-Louis CLAUDE**



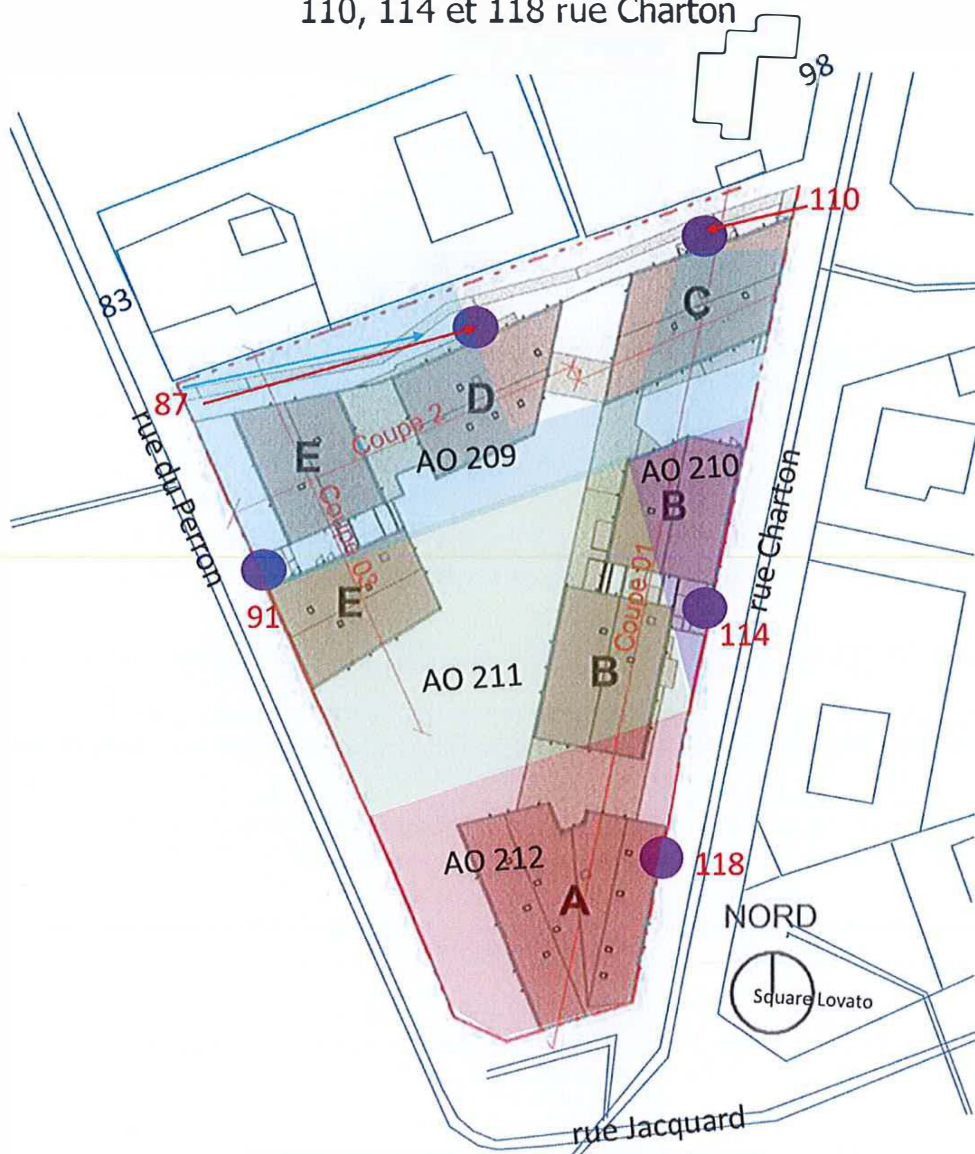
*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*

**ANNEXE**

**Création et modification**

**de points d'adresse :**

87 et 89 rue du Perron  
110, 114 et 118 rue Charton



Les numéros de voirie situés aux niveaux des tenements cadastrés comme suit :  
69149 AO 209, 69149 AO 210, 69149 AO 211 et 69149 AO 212 sont certifiés comme suit :

- Allée A : 118 rue Charton ;
- Allée B : 114 rue Charton ;
- Allée C : 110 rue Charton ;
- Allée E : 92 rue du Perron ;
- Allée F : 87 rue du Perron.

Nb. Seul le point d'adresse 114 rue du Perron a été créé, les autres points ont été déplacés au plus près des accès d'entrée d'immeuble.